



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 8a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Fixation des tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2026 des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2025 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2026.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

La secrétaire de Séance

Sandy LAGROIX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 08 OCT. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 08 OCT. 2025

DBA - 07/10/2025

SECURITE DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT SUR VOIRIE / TARIFS 2026			PROPOSITION SERVICE pour 2026
		TARIFS 2025	
STATIONNEMENT PAYANT Voirie (première heure avec demi heure gratuite) Voirie (Zone unique)			1,10 € 2,20 € 5,00 €
Carte de stationnement Pro et Particulier (par jour/véhicule) - sans abonnement			l'heure
Abonnement sur voirie "PARTICULIER et ETUDIANT" - uniquement valable sur les zones identifiées dans le règlement des abonnements			
RESIDENT Particulier : 1 seul VL / carte			
	par semaine	9,50 €	9,50 €
	par mois	25,00 €	25,00 €
	par semestre	140,00 €	140,00 €
	par an	250,00 €	250,00 €
	UNIQUEMENT PAR AN	150,00 €	150,00 €
	à partir du 2ème véhicule / véhicule / foyer fiscal		
NON RESIDENT Particulier : 1 seul VL / carte			
	par semaine	11,50 €	11,50 €
	par mois	34,00 €	35,00 €
	par semestre	190,00 €	195,00 €
	par an	340,00 €	350,00 €
ETUDIANT (sur présentation d'un certificat de scolarité)			
Domicilié sur Tulle			
Mensuel		10,50 €	10,50 €
Trimestriel		25,00 €	25,00 €
Annuel (4 mois gratuit)		84,00 €	84,00 €
Domicilié hors Tulle			
Mensuel		14,00 €	14,00 €
Trimestriel		33,50 €	33,50 €
Annuel (4 mois gratuit)		112,00 €	112,00 €
Abonnement sur voirie "PROFESSIONNEL" - valable sur toutes les zones (sous conditions - cf règlement)			
Siège social sur Tulle			
par mois/véhicule		20,00 €	23,00 €
par an/véhicule		200,00 €	230,00 €
Siège social hors Tulle			
par mois/véhicule		23,00 €	28,00 €
par an/véhicule		230,00 €	280,00 €



Un, Le maire,
Guillaume COMBES